

- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 18 septembre 2020 à l'unanimité
- Rapport des décisions de n° 65/2020 à n° 100/2020
- Secrétaire de séance : Cécile Conry

Administration générale

Délibération n° 086/2020 - Règlement intérieur du Conseil municipal

Le Conseil municipal approuve le règlement intérieur du Conseil municipal.

Délibération adoptée à la majorité (1 vote contre : R-C. Mancret, 2 abstentions J. Blanchet et M. Kuntz)

Délibération n° 087/2020 - Adhésion de la commune à l'AGEDEN

Le Conseil municipal décide d'adhérer à l'AGEDEN dans le cadre du collège collectivités publiques, autorise Gérald Giraud, Maire, à représenter la commune au sein de l'AGEDEN et autorise le versement à cette association d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé pour 2020 à 100 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 088/2020 - Convention de participation financière entre la Commune et le CCAS de Saint-Martin d'Uriage - Avenant n°1

Le Conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de participation financière entre la Commune et le CCAS de Saint-Martin d'Uriage pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 afin d'acter des modalités de participation financière entre les deux organismes.

Délibération adoptée à l'unanimité

Agriculture, tourisme et économie locale

Délibération n° 089/2020 - Exonération temporaire de redevances d'occupation du domaine public

Du fait de la crise sanitaire du Covid-19 et de l'arrêt total ou partiel de l'activité économique, le Conseil municipal approuve le principe de suspension du paiement des redevances d'occupation du domaine public pour les acteurs économiques titulaires d'une convention d'occupation, en cas de dégradation manifestement excessive des conditions d'exploitation de l'activité concernée, sur justificatif présenté par le bénéficiaire. Le Conseil municipal approuve l'extension de la suspension à une exonération totale des dites redevances pour les acteurs concernés du 15 mars 2020 au 15 juin 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité

Aménagement durable du territoire et mobilités

Délibération n° 090/2020 - Convention de partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique entre CertiNergy et la Commune pour l'isolation des combles perdus du patrimoine communal

Dans le cadre de la Charte d'engagement entre le Département de l'Isère et CertiNergy, il est proposé aux communes de l'Isère de réaliser davantage de travaux d'efficacité énergétique. Le Conseil municipal propose de présenter la maison des associations, seul bâtiment à présenter des combles perdus, dans le cadre de ce dispositif et autorise le Maire à signer cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 091/2020 - Demande d'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour la rénovation de l'éclairage public – programme 2019/2020

Dans le cadre du programme 2019-2020 des travaux d'amélioration de l'éclairage public, le Conseil municipal approuve la demande d'attribution d'un fonds de concours à la Communauté de communes Le Grésivaudan en vue de participer au financement pour la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 31 598,74 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Éducation, enfance, jeunesse

Délibération n° 092/2020 - Convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école de Revel pour les enfants de Saint-Martin d'Uriage scolarisés à Revel en 2020-2021

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la commune de Revel, fixant les conditions de participation financière aux frais de fonctionnement de l'école de Revel pour l'année scolaire 2020-2021. La participation est de 962,67€ par élève de Saint-Martin d'Uriage scolarisé à Revel.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 093/2020 - Participation aux frais de scolarisation - Ecole Notre-Dame

Il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention complémentaire à l'Office de Gestion de l'Ecole Notre-Dame de 15 917,68 € afin de tenir compte des coûts et du nombre d'enfants inscrits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Finances

Délibération n° 094/2020 - Clôture de l'autorisation de programme et crédit de paiement - réhabilitation du skate park

Le Conseil municipal valide la clôture de l'autorisation de programme et crédit de paiement pour les travaux de réhabilitation du skate park car ces travaux prévus initialement en 2019 ne seront pas réalisés dans le format prévu par l'ancienne municipalité.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 095/2020 - Création d'un budget annexe au budget communal pour la production d'énergie

Suite à la dissolution du Syndicat des Eaux de Casserousse, (SIEC), et après plusieurs transactions entre la Préfecture et Grenoble Alpes Metropole, la Commune est redevenue propriétaire de la micro-centrale du Replat, qui produit de l'électricité. Cette activité de production d'énergie relève d'un service public industriel et commercial et doit être doté d'un budget. Ainsi, le Conseil municipal valide, dès l'exercice 2020, la création d'un budget annexe au budget de la commune, soumis à la M4 "production énergie", et soumis au régime de la TVA. Le Conseil approuve la gestion de ce service en régie directe sans personnalité morale, valide les opérations de transferts d'ordre non budgétaires pour la création de ce budget et fixe les durées d'amortissement.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 096/2020 - Budget primitif 2020 - Budget annexe de production d'énergie

Suite à la création du budget annexe au budget communal pour la production d'énergie, le Conseil municipal adopte le budget annexe de production d'énergie 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 097/2020 - Budget communal 2020 - Décision modificative de crédits n° 2020/03

Le Conseil municipal approuve la décision modificative de crédit n° 2020/03 sur le budget communal 2020, qui s'équilibre comme suit : section de fonctionnement - dépenses et recettes : 5 159,60 € ; section d'investissement - dépenses et recettes : 250,00 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ressources humaines

Délibération n° 098/2020 - Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Dans le cadre de la réorganisation des services, le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2020.

Délibération adoptée à la majorité (3 abstentions : J. Baret, B. Dulong, F. Boullen-Murienne)

Transition écologique et biodiversité

Candidature de la commune auprès de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation d'un Atlas de la biodiversité Communale

Délibération retirée de l'ordre du jour.

Urbanisme

Délibération n° 099/2020 - Commission Communale des Impôts Directs - Election du vice-président et proposition des membres

Le Conseil municipal valide la liste des membres titulaires et suppléants pour composer la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs, présentée à la Direction générale des impôts. Le Conseil municipal désigne Jean-Charles Congard, Adjoint au Maire, en qualité de Vice-Président de la Commission Communale des Impôts Directs pendant la durée du mandat du présent Conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 100/2020 - Acquisition d'une bande de terrain chemin des Pièces

Le Conseil municipal décide d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées AK 492 et AK 493, d'une superficie totale de 64 m², chemin des Pièces en vue de régulariser l'emprise de la voie communale. Cette délibération annule et remplace la délibération n°100/2019.

Délibération adoptée à l'unanimité

Gérald Giraud,
Maire

